

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving PWGSC 33 City Centre Drive Suite 480 Mississauga Ontario L5B 2N5

Bid Fax: (905) 615-2095

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada Ontario Region 33 City Centre Drive Suite 480 Mississauga Ontario L5B 2N5 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Abela, Aaron Felephone No N° de téléphone FAX N	ate			
ETS Reference No N° de référence de SEAG PW-\$TOR-015-6041 GILE No N° de dossier FOR-2-35112 (015) Solicitation Closes - L'invitation prend finat - à 02:00 PM On - le 2012-11-14 F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination: Other-Autre: Destination Prend finates Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Abela, Aaron Felephone No N° de téléphone 905) 615-2061 () Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT 1667 LAKESHORE RD P.O.BOX 5050)12-10	0-04		
CCC No./N° CCC - FMS No./N COR-2-35112 (015) Solicitation Closes - L'invitation prend fi at - à 02:00 PM On - le 2012-11-14 F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination: Other-Autre: Abela, Aaron Telephone No N° de téléphone 905) 615-2061 () Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT 267 LAKESHORE RD P.O.BOX 5050				
Solicitation Closes - L'invitation prend finat - à 02:00 PM on - le 2012-11-14 F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination: Other-Autre: Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Abela, Aaron Felephone No N° de téléphone 905) 615-2061 () (905) Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT 1667 LAKESHORE RD P.O.BOX 5050				
At - à 02:00 PM On - le 2012-11-14 F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination: Other-Autre: Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Abela, Aaron Telephone No N° de téléphone (905) 615-2061 () (905) Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT 1867 LAKESHORE RD P.O.BOX 5050)./N° \	VME		
F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination: Other-Autre: Destination: Other-Autre: Destination: Other-Autre: Destination: Other-Autre: Destination: Other-Autre: Destination: Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Abela, Aaron Telephone No N° de téléphone FAX No N° de téléphone (905) 615-2061 (905) Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT (905) 615-2061 (90	l fin	Time Zone Fuseau horaire		
Plant-Usine: Destination: Other-Autre: Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Abela, Aaron Telephone No N° de téléphone 905) 615-2061 () (905) Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT 267 LAKESHORE RD P.O.BOX 5050		Eastern Standard Time EST		
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Abela, Aaron Felephone No N° de téléphone 905) 615-2061 () (905) Destination - of Goods, Services, and Construction: DESTINATION OF THE ENVIRONMENT 267 LAKESHORE RD P.O.BOX 5050				
Abela, Aaron Felephone No N° de téléphone 905) 615-2061 () (905) Destination - of Goods, Services, and Construction: DESTINATION OF THE ENVIRONMENT 1667 LAKESHORE RD P.O.BOX 5050				
FAX N 905) 615-2061 () Destination - of Goods, Services, and Construction: DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT 367 LAKESHORE RD P.O.BOX 5050	В	uyer ld - ld de l'acheteur		
905) 615-2061 () (905) Destination - of Goods, Services, and Construction: DESTINATION OF THE ENVIRONMENT BEFARTMENT OF THE ENVIRONMENT OF T	to	or015		
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT 1667 LAKESHORE RD P.O.BOX 5050	FAX No N° de FAX			
Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT 667 LAKESHORE RD P.O.BOX 5050	05) 6	15-2060		
DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT 667 LAKESHORE RD P.O.BOX 5050				
367 LAKESHORE RD P.O.BOX 5050				
ADMIN NWRI: GINO D. SARDELLA				
MININ IN WILL GING D. SANDELLA				
BURLINGTON				
Ontario				
.7R4A6				
Canada				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur/	de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sig	n on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à sig	
de l'entrepreneur (taper ou écrire en carac	teres d'imprimerie)
Signature	Date



KW405-120514/A

J. - IV Ge I III VII alion

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

tor015

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

KW405-120514

TOR-2-35112

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- 1. Attestations relatives au Code de conduite Attestations préalables à l'attribution du contrat
- 2. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoins
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relative à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- Ordre de priorité des documents
- 11. Assurances
- 12. Clause du guide des CCUA

Liste des annexes

Annexe A Besoin

Annexe **B** Base de paiement

Annexe **C** Attestation du fabricant original de matériel (FOM)

KW405-120514/A

N de i i i vitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

tor015

00

Client Ref. No. - N° de réf. du client

KW405-120514

File No. - N° du dossier TOR-2-35112 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformises</u> d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees -d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2012-07-11) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le texte du paragraphe 4 de la section 01 – Code de conduite et attestations, du document 2003 susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Les soumissionnaires doivent fournir, avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions, le Canada informera les soumissionnaires du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable. Les soumissionnaires doivent toujours fournir la liste des administrateurs avant l'attribution du contrat.

Le Canada peut, à tout moment, demander aux soumissionnaires de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé (<u>Consentement la vrification de lexistence dun casier judiciaire</u> - PWGSC-TPSGC 229) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

Le texte du paragraphe 5 de la section 01 – Code de conduite et attestations, du document 2003 susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

tor015

KW405-120514/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No - No du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

KW405-120514 TOR-2-35112

Le soumissionnaire doit diligemment tenir à jour la liste, en informant le Canada, par écrit, de tout changement survenant au cours de la période de validité de la soumission. Il doit également fournir au Canada les formulaires de consentement correspondants, au besoin. En outre, le soumissionnaire devra diligemment tenir à jour la liste et fournir, au besoin, les formulaires de consentement au cours de la période d'exécution de tout contrat découlant de la présente demande de soumissions.

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (2 copies papier)

Section II: Soumission financière (1 copies papier)

Section III: Attestations (1 copies papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

tor015

KW405-120514/A

File No - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

KW405-120514

TOR-2-35112

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique dachats cologiques</u>

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2010-01-11) Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

KW405-120514/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

tor015

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

KW405-120514

TOR-2-35112

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Point	Description
1	Le système proposé doit être conforme aux spécifications techniques énoncées à la Section C – Spécifications techniques obligatoires de l'Annexe « A ». Si des composantes, des périphériques ou des fournitures supplémentaires sont nécessaires pour satisfaire à l'ensemble des spécifications et pour faire fonctionner le système lors de son installation dans les locaux d'Environnement Canada, ces derniers doivent être énumérés dans la réponse du soumissionnaire et compris dans le prix indiqué à l'Annexe « B ».
	Les soumissionnaires doivent fournir une réponse concise et détaillée pour chacune des spécifications techniques obligatoires énoncées à la Section C de l'Annexe « A ». Pour chaque spécification, les soumissionnaires doivent fournir la preuve (spécifications d'instrument, publication, données probantes, exposé raisonné) que leur système est conforme. Déclarer simplement que le critère est respecté ne suffit pas.

Évaluation financière 1.2

1.2.1 Critères financiers obligatoires

Le soumissionnaire doit fournir sa soumission financière conformément à l'annexe B – Base de paiement en dollars canadiens. Le prix doit être indiqué pour tous les besoins bien définis.

Les soumissions seront évaluées en fonction des prix indiqués à l'annexe B – Base de paiement, de la façon suivante :

Le prix utilisé lors de l'évaluation sera le coût d'évaluation total;

Le coût d'évaluation total est calculé comme suit : La somme du prix calculé pour les articles 1, 2 3 et 4.

Clause du Guide des CCUA 1.3

A0220T (2007-05-25) Évaluation du prix

2. Méthode de sélection

2.1 Méthode de sélection - Critères Techniques Obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

tor015

KW405-120514/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

KW405-120514

TOR-2-35112

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1. Attestations pour le Code de conduite - Attestations préalables à l'attribution du contrat

1.1 Les soumissionnaires doivent fournir, avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Les soumissionnaires doivent fournir la liste des administrateurs avant l'attribution du contrat. Le défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

L'autorité contractante peut, à tout moment, demander au soumissionnaire de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé (Consentement la vrification de lexistence dun casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229) (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

2. Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

2.1 Programme de contrats fédéraux - attestation

Programmes de Contrats Fédéraux - plus de 25 000 \$ et moins de 200 000 \$

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs inadmissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

tor015

KW405-120514/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

KW405-120514

TOR-2-35112

(a) () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés permanents à temps plein ou à temps partiel, ou des employés temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
(b) () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi;
(c) () est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés permanents ou plus à temps plein, ou à temps partiel, ou des employés temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus;
(d) () n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro :

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC.

2.2 Attestation du fabricant original de matériel

- (a) Tout soumissionnaire qui n'est pas le fabricant original de matériel (FOM) pour tous les éléments de matériel proposés dans le cadre de sa soumission doit présenter un certificat du FOM attestant son autorisation de fournir et de maintenir le matériel du FOM, qui doit être signé par le FOM (non pas le soumissionnaire). Aucun contrat ne sera attribué à un soumissionnaire qui n'est pas le FOM du matériel qu'il propose de fournir au Canada si le certificat du FOM n'a pas été fourni au Canada. On demande aux soumissionnaires d'utiliser le formulaire de certificat du FOM contenu dans la demande de soumissions. Bien qu'il soit nécessaire de fournir tous les renseignements demandés dans le formulaire d'attestation du FOM, l'utilisation de ce formulaire pour les fournir n'est pas obligatoire. Dans le cas des soumissionnaires et des FOM qui utilisent un autre formulaire, il appartient entièrement au Canada, à sa seule discrétion, de déterminer si tous les renseignements exigés ont été fournis.
- (b) Si le matériel proposé par le soumissionnaire provient de plusieurs FOM, un certificat du FOM distinct est exigé pour chaque fabricant FOM.
- (c) Aux fins de la présente demande de soumissions, FOM désigne le fabricant du matériel, comme en témoigne le nom qui apparaît sur le matériel, sur tous les documents connexes et sur les rapports obligatoires d'attestation.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A, Énoncé des besoins.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees -d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

KW405-120514/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

tor015

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No - Nº du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

KW405-120514

TOR-2-35112

3.1 Conditions générales

2010A (2012-07-16), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Le texte du paragraphe 4 de la section 29 - Code de conduite et attestations, du document 2010A susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Pendant toute la durée du contrat, l'entrepreneur doit diligemment tenir à jour la liste des administrateurs de l'entrepreneur et envoyer un avis écrit à l'autorité contractante chaque fois qu'il y a un changement d'administrateur. À la demande du Canada, l'entrepreneur doit également fournir les formulaires de consentement correspondants.

Conditions générales supplémentaires 3.2

4001 (2010-08-16) Conditions générales supplémentaires Achat, location et maintenance de matériels'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus 12 semaines après l'attribution du contrat, mais doivent être livrés au plus tard le 29 mars 2013.

5. Responsables

Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est : (à insérer lors de l'attribution du contrat)

Nom: Aaron Abela

Titre: Procurement Officer

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction: région de l'Ontario

Adresse: 33 City Centre Drive Suite 480C Mississauga, Ontario. Canada L5B 2N5

Téléphone: 905-615-2061 Télécopieur : 905-615-2060

Courriel: aaron.abela@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée. par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

KW405-120514/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

tor015

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

KW405-120514

TOR-2-35112

KW405-120514 10K-2-55112
5.2 Chargé de projet Le chargé de projet pour le contrat est : (à insérer lors de l'attribution du contrat)
Nom : Titre : Organisation : Adresse :
Téléphone : Télécopieur : Courriel :
Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.
5.0 Denné content de Hantraman con

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Le chargé de projet pour le contrat est : (à insérer lors de l'attribution du contrat)

Nom :	
Titre :	
Organisation:	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel :	

6. Paiement

6.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé prix ferme précisé(s) dans l'annexe B, Calendrier des étapes et Base de paiement, selon un montant total de \$______. Les droits de douane sont exclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Limite de prix

Clause du guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.3 Paiement unique

Clause du guide des CCUA C6000C (2008-05-12), Paiement Unique

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

tor015

KW405-120514/A

File No - Nº du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

KW405-120514

TOR-2-35112

7. Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

- 2. Les factures doivent être soumises comme suit :
- (a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.
- (b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé «Responsables» du contrat.

8. Attestations

8.1 Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- les conditions générales supplémentaires
 la clause 4001 (2010-08-16) Achat, location et maintenance de matériel;
- c) les conditions générales 2010A 2010-07-16; Conditions générales biens (complexité moyenne)
- d) Annexe A, Besoin;
- e) Annexe B, Base de paiement;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du

11. Assurances

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

12. Clauses du Guide des CCUA

B1501C (2006-06-16) Appareillage électrique

KW405-120514/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

KW405-120514

Amd. No. - N° de la modif.

tor015

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Buyer ID - Id de l'acheteur

File No. - N° du dossier TOR-2-35112

ANNEXE « A »

BESOIN

Contexte:

Le Laboratoire national des essais environnementaux (LNEE) fournit des services d'analyse à l'appui d'un grand nombre de programmes d'Environnement Canada. Il apporte son concours à diverses activités en lien avec la chimie des bassins versants au Canada. Ces activités comprennent des programmes de contrôle et de surveillance établis en vertu d'ententes fédérales-provinciales et d'accords internationaux, des projets de recherche parrainés par Environnement Canada et des travaux de réglementation portant sur un large éventail de substrats. Environnement Canada doit faire l'acquisition d'un système à micro-ondes pour la préparation d'échantillons capable de digérer des échantillons aux fins de l'analyse de métaux-traces. Le système à micro-ondes doit offrir la marge de manœuvre et la performance nécessaires à l'élaboration de méthodes d'analyse et à la conduite d'activités de recherche, ainsi que la robustesse requise du point de vue de l'assurance et du contrôle de la qualité (AQ/CQ), et de la prestation de services d'analyse dans un contexte de laboratoire.

A. Exigences générales

- 1. Le système doit être livré avec tout le matériel (équipement) nécessaire à son fonctionnement, de manière à ce qu'il soit pleinement fonctionnel dès l'installation.
- 2. L'entrepreneur doit fournir un programme de formation en personne sur l'installation et l'entretien du système de digestion à micro-ondes, ainsi qu'une formation (pour deux (2) personnes) sur l'utilisation du logiciel. Ces formations devront être dispensées dans les locaux de la Direction générale des sciences et de la technologie d'Environnement Canada, à Burlington, en Ontario.
- 3. Le système doit également être livré avec les manuels appropriés et toute l'information sur les applications. Ces renseignements peuvent être fournis sous forme de copies électroniques transférables ou de manuels de langue anglaise en version papier, en un (1) exemplaire chacun.
- 4. L'entrepreneur doit fournir une trousse de départ comprenant tous les outils, tout l'équipement et tous les articles de protection requis pour installer, utiliser et entretenir le système de digestion à micro-ondes pendant une période d'un (1) an à compter de la date de livraison et d'acceptation du système.
- 5. Il est de la responsabilité de l'entrepreneur de fixer la date et l'heure de la livraison conjointement avec l'autorité responsable du projet.

B. Spécifications techniques générales :

1. Le système à micro-ondes doit être pourvu de dispositifs de pointe, tels qu'un système d'échappement permettant d'évacuer les émanations et les vapeurs susceptibles de se dégager, et de mécanismes de protection contre la surpression.

C. Spécifications techniques obligatoires :

- 1. Le système de digestion à micro-ondes doit pouvoir digérer de multiples échantillons simultanément. Il doit pouvoir contenir au moins 15 échantillons à la fois.
- 2. Le système de digestion doit pouvoir traiter différents types d'échantillons et différentes chimies digestives lors d'un même passage dans les mêmes conditions de température et de pression.

KW405-120514/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

tor015

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - Nº du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

KW405-120514

TOR-2-35112

 Le système doit être pourvu d'un dispositif permettant de contrôler aussi bien la température que la pression, de manière à pouvoir créer des conditions de traitement uniformes pour différents lots d'échantillons.

- 4. Le système de digestion à micro-ondes doit permettre de régler la pression de digestion au début du passage et cette dernière doit pouvoir être contrôlée indépendamment des conditions de réaction, au besoin.
- 5. Le four à micro-ondes haute pression ne doit pas être pourvu de chambres de réactions multiples et doit être compatible avec des récipients de digestion (fioles) conçus par d'autres fabricants.
- 6. Le système doit pouvoir résister à des pressions pouvant atteindre 195 bar et des températures pouvant s'élever jusqu'à 300°C.
- 7. Le système doit être contrôlé à l'aide d'un microprocesseur compatible avec des systèmes informatiques fonctionnant sur PC.
- 8. Le système doit pouvoir digérer des échantillons solides et liquides de petite taille (moins d'un (1) gramme ou moins d'un (1) millilitre), au besoin.
- 9. Le système doit pouvoir digérer des échantillons solides et liquides de taille considérable (plus de 10 grammes ou plus de 200 millilitres), au besoin.

KW405-120514/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

tor015

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

KW405-120514

TOR-2-35112

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Les prix unitaires fermes en dollars canadiens, y compris les droits de douane, la taxe d'accise et la destination FAB. Le montant total de la taxe sur les produits et services (TPS) ou de la taxe de vente harmonisée (TVH) doit être indiqué séparément, le cas échéant.

N° d'article	Description	Quantité	Prix unitaire ferme	Prix calculé
1	Système de digestion à micro-ondes Y compris : (a) coût de la trousse de démarrage	1	\$	\$
2	Installation	1 ensemble	\$	\$
3	Livraison	1 ensemble	\$	\$
4	Programme de formation Y compris : (a) frais de déplacement et de subsistance	1 ensemble	\$	\$

Coût d'évaluation total: \$

Frais de déplacement et de subsistance

L'entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor, et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ». http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs-pol/hrpubs/tbm-113/menu-travel-voyage-eng.asp

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet.

Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

Solicitation No. - N° de l'invitation KW405--120514/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

tor015

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client KW405-120514

TOR-2-35112

ANNEXE "C"

Attestation du FOM

Formulaire d'attestation du fabricant original de matériel (FOM)
Ce formulaire vise à confirmer que le fabricant original de matériel (FOM) nommé ci-dessous a autorisé le soumissionnaire nommé ci-dessous à fournir et à maintenir ses produits dans le cadre du contrat attribué à la suite de la demande de soumissions indiquée ci-dessous.
Nom du constructeur FOM
Signature du signataire autorisé du FOM
Nom en caractères d'imprimerie du signataire autorisé du FOM
Titre en caractères d'imprimerie du signataire autorisé du FOM
Adresse du signataire autorisé du FOM
Nº de téléphone du signataire autorisé du FOM
Nº de télécopieur du signataire autorisé du FOM
Date de signature
Numéro de la demande de soumissions
Nom du soumissionnaire